



Saisie conservatoire par huissier

Par **sandgreg_old**, le **03/12/2007** à **12:09**

Bonjour,

Nous avons acheté une maison et payé 30 % d'acompte des travaux de rénovation au vendeur car les travaux avaient déjà commencés. Il nous a ensuite attesté reverser ces 30 % aux entreprises. Ensuite, nous avons signé un marché travaux avec chaque entreprise et avons signifié dans ce marché que 30 % d'acompte devaient être versés par le vendeur à l'entreprise.

Aujourd'hui, le vendeur n'a pas reversé les 30% d'acompte à l'entreprise de plomberie et ce dernier se retourne contre nous. Nous lui avons envoyé un courrier en AR en lui expliquant que c'était au vendeur à lui payer ces 30% car nous les avons déjà réglés lors de la signature chez le notaire.

Le plombier ne veut rien entendre et nous a dit que sous 10 jours, il allait y avoir un huissier qui allait venir chez nous pour faire une saisie conservatoire et mettre sous scellé le matériel qu'il avait posé !

Est-ce qu'il peut faire ça alors qu'aucune procédure a été lancée ?

Nous avons deux bébés de 9 mois et sommes très inquiets. De plus, nous ne souhaitons pas lui verser ces 30 % puisque nous les avons déjà payés au vendeur !

Merci beaucoup pour votre aide qui nous sera vraiment très utile.

Cordialement.

Sandrine